



**PLAN DE DÉPLACEMENTS
INTER-ENTREPRISES DE
SAINT-JACQUES ACTIVITÉS**

2021

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Conscients des conséquences du changement climatique sur l'environnement, et de la rareté des ressources naturelles de notre planète,

Désireux de contribuer au développement durable en favorisant le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle,

Soucieux de favoriser l'accessibilité du parc d'activités de Saint Jacques aux usagers du site,

L'association Saint Jacques Activités a décidé de s'engager dans une démarche de Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE).

Un PDIE est une démarche partenariale qui s'inscrit dans une logique de développement durable, les bénéfices étant à la fois d'ordre économique, social et écologique.

Le PDIE va consister à mettre en place de nombreuses actions visant à rationaliser et à améliorer l'accessibilité à notre site, mais également les déplacements sur le parc d'activités.

En outre, dans un contexte difficile dû au prix important des carburants mais également aux discussions délicates autour de l'environnement et du climat, le PDIE permettra de proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture particulière mais aussi de rentrer dans la mise en place de cercles vertueux pour l'environnement et la santé.

A. LES OBJECTIFS DU PDIE

- Améliorer l'accès au parc d'activités Saint Jacques et faciliter les déplacements des usagers du site
- Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle grâce à des actions mutualisées d'une part, et des actions propres aux établissements d'autre part, dans une dynamique globale
- Limiter les impacts des déplacements liés aux activités des structures du parc d'activités sur le risque routier et les émissions de CO2 et de polluants, notamment en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle.
- Mettre en perspective le PDIE au regard des actions sur le développement durable : bilan sur les gaz à effet de serre, politique déchets...
- Mettre en place des actions complémentaires aux démarches engagées dans les établissements signataires et visant les mêmes objectifs que le PDIE

Pour mener à bien cette démarche, en pleine adéquation avec le Plan Métropolitain de Mobilité de la Métropole de Nancy (P2M), l'Association Saint Jacques Activités s'appuie sur différents partenaires : SCALEN, la Métropole du Grand Nancy, la Ville de Maxéville et la Ville de Nancy.

B. LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE PDIE

Un PDIE est une démarche vivante et animée que les établissements s'approprient et font évoluer dans le temps en fonction de leurs projets. Pour être pérenne, la démarche se veut pragmatique, associant sans les opposer les objectifs environnementaux et les besoins des entreprises.

Elle se déroule en plusieurs étapes :

1. Préparer et piloter le projet :

Définir les objectifs qualitatifs et le dispositif de communication, définir les modalités du pilotage, de participation des salariés et la concertation avec les partenaires publics.

2. Réaliser le diagnostic :

Communiquer sur le projet et mobiliser les salariés, réaliser l'enquête déplacements, recueillir les données internes à chaque établissement et connaître les actions engagées par les partenaires.

3. Elaborer un plan d'actions :

À partir d'objectifs quantitatifs à déterminer, étudier la mise en place de mesures concernant les déplacements et l'organisation des services, réaliser la concertation avec les salariés et les partenaires, évaluer l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre, décider des mesures retenues, de l'échéancier, des moyens humains, organisationnels et financiers pour la mise en œuvre et le suivi du plan. Exemple d'actions pouvant être mises en place : encouragement à l'utilisation des transports en commun, promotion de l'usage du vélo, incitation au co-voiturage, etc.

4. Mettre en œuvre et suivre le PDIE :

Mettre en œuvre les mesures suivant les modalités et le calendrier définis, communiquer régulièrement auprès des salariés pour accompagner le changement de comportement dans la durée et valoriser la démarche afin de maintenir la dynamique issue du projet. (source : ADEME)

C. ORGANISATION DU PDIE

1. Comité de pilotage :

Le Comité de pilotage est composé des établissements signataires de la charte, des partenaires financeurs, de la Métropole du Grand Nancy et des communes concernées.

Le comité de pilotage sera convoqué une fois par semestre par l'association

Il a pour objet:

- D'étudier et de valider les actions mutualisées ainsi que leur financement y compris par des partenaires extérieurs
- De décider des actions partenariales
- De décider de la communication qui devra être associée aux actions : communication sur le projet, réalisation des documents officiels, organisation d'événements et de « rendez-vous » du PDIE (challenges, etc.)
- De prendre connaissance des actions individuelles

2. Commission :

La définition et programmation des actions sera effectuée par une commission de travail opérationnelle

Cette commission sera amenée à travailler sur les actions mutualisées et individuelles.

Elle est composée des représentants des établissements engagés dans la démarche, de l'Agence Scalen et de la Métropole du Grand Nancy. En fonction des thématiques abordées, pourront être associés d'autres collaborateurs aux compétences plus spécifiques.

Les partenaires extérieurs pourront être invités en fonction des thématiques abordées.

La commission de travail opérationnelle produira la feuille de route du PDIE et la programmation prévisionnelle des actions ainsi que leurs modes de mise en place qui seront présentés au comité de pilotage.

3. Mise en œuvre et animation :

Le conseil d'administration de Saint-Jacques Activités assurera le suivi ainsi que la mise en œuvre des actions mutualisées et partenariales au regard des contraintes administratives et budgétaires.

D. AXES DE TRAVAIL

Les différents axes de travail seront davantage précisés une fois l'enquête et le plan d'actions réalisés, cependant, sept thématiques sont d'ores et déjà identifiables

1. **Modes doux** : travailler sur les pistes de développement du vélo et de la marche sur le site d'activités
2. **Covoiturage** : proposer une alternative à l'utilisation de la voiture en solo
3. **Déplacements professionnels** : optimiser les flottes de véhicules et y intégrer de nouveaux modes de déplacements
4. **Stationnement** : mener une réflexion globale sur la politique de stationnement sur le site de Saint-Jacques
5. **Transport en commun** : instaurer un fonctionnement avec le Grand Nancy permettant de travailler sur l'offre de transport du site et promouvoir l'utilisation des TC
6. **L'électro-Mobilité** : favoriser le développement de l'usage de la voiture électrique et hybride
7. **Limites des déplacements** non indispensables

E. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

1. Désigner un référent PDIE qui participe à la commission de travail opérationnelle
2. Participer à l'organisation des évènements liés au PDIE en lien avec l'association
3. Promouvoir auprès des salariés la démarche de Plan de Déplacements Inter-Établissements
4. Communiquer régulièrement sur la démarche, en diffusant des éléments d'informations sur le PDIE
5. Encourager l'usage des transports en commun par les salariés
6. Encourager l'usage des modes de transport alternatifs
7. Participer au cofinancement, pendant 3 ans de la mise en œuvre des actions partenariales et de l'élaboration d'un bilan, sur la base d'une participation calculée au nombre de salariés à hauteur de **5€ par salariés, par an et par établissement**
8. Pour les établissements qui souhaiteraient s'engager dans la démarche mais qui n'auraient pas la possibilité d'adhérer à une association (établissement public...), il sera possible d'établir une convention de partenariat

F. ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION SAINT-JACQUES ACTIVITÉS

1. Assurer le portage financier et administratif du PDIE
2. Préparer le rapport moral et financier annuel relatif au PDIE
3. S'assurer de la mise en place de l'évaluation des actions du PDIE
4. Etre l'interlocuteur privilégié des partenaires et financeurs du projet. Assurer le lien avec la Métropole du Grand Nancy, les communes concernées, les réseaux de transport public et de manière générale avec tous les partenaires de la démarche PDIE
5. Assurer les synergies avec les différentes commissions de travail au sein de l'association
6. Désigner un administrateur délégué pour suivre le PDIE

Pour Saint Jacques Activités,
La Présidente
Sylvia COLLIN



G. DURÉE DE LA CHARTE

Cette présente charte est signée pour une durée de 3 ans renouvelable.

Un logo PDIE a été créé afin de « labelliser » la démarche. Il pourra être apposé sur les différents documents de communication des établissements signataires.

Tous les établissements signent le même document.

Entreprise	Mail & téléphone	Signature et date

BULLETIN D'ENGAGEMENT

NOM DE L'ENTREPRISE :

.....

NOM DU RÉFÉRENT PDIE :

.....

MAIL :

TÉLÉPHONE :

NOMBRE DE SALARIÉS :

..... X 5 € =

**JE M'ENGAGE DANS LA DÉMARCHE PDIE DE
SAINT-JACQUES ACTIVITÉS POUR UNE DURÉE
DE 3 ANS,**

SIGNATURE :

Saint Jacques activités

FAIT À :

LE :

Conformément à la loi informatique et liberté relative aux données personnelles qui vous concernent, seule l'association Saint-Jacques Activités est destinataire des informations que vous nous communiquez.

Règlement par chèque à l'ordre de : Association Saint-Jacques Activités ou
par virement bancaire Association Saint-Jacques Activités - BPALC Laxou
IBAN : FR76 1470 7000 5405 4190 4319 454 BIC : CCBPFRPPMTZ